

Conseil Municipal du 27 juin 2022

à 18h00

N°ordre 65
N° identifiant 2022-0150

Titre Incorporation des terrains en nature d'espaces verts de l'îlot 7B de la ZAC des Montgorges dans le domaine public de la Ville de Poitiers

Rapporteur(s) M. Jean-Louis FOURCAUD
Date de la convocation 20/06/2022

Président de séance Mme Léonore MONCOND'HUY
Secrétaire(s) de séance

PJ.
Plan de situation
Extrait cadastral - plan de rétrocession Montgorges
îlot 7B
Délibération bureau Ékidom

Membres en exercice 0
Quorum 18

Présents 0

Absents 0

Mandats 0 Mandants Mandataires

Observations L'ordre de passage des délibérations est le suivant : le rendu-compte, de la n° 1 à la n° 19, de la n° 21 à la n° 32, la n° 68, de la n° 33 à la n° 62, de la n° 64 à la n° 67.
Les délibérations n° 20 et 63 sont retirées.

Projet de délibération étudié par:	Commission Transition écologique et résilience
------------------------------------	--

Service référent	Direction Générale Adjointe Transition écologique Direction Aménagement - Entretien espaces publics
------------------	--

En 2014 l'office public de l'habitat de Grand Poitiers Logiparc devenu Ékidom représentée par Madame Stéphanie BONNET a fait l'acquisition en démembrement de propriété (usufruit locatif social) de 12 parcelles de terrain à bâtir formant l'îlot 7 B de la Zone d'aménagement concerté (Zac) des Montgorges, la nue-propriété revenant à l'Etablissement public des fonds de prévoyance militaire et de l'aéronautique (EPFPMA).

Par convention du 11 décembre 2014, la Communauté d'agglomération de Poitiers, devenue Communauté urbaine de Grand Poitiers a accepté le principe d'incorporer les ouvrages, terrains et équipements communs dans son patrimoine. Les espaces verts restant de la compétence de la ville de Poitiers.

Un programme de 81 logements a été réalisé et achevé en 2016.

La conformité des espaces verts a été constatée par procès-verbal en date du 18 janvier 2017.

Par délibération en date du 24 février 2022, Ékidom mandaté par l'EPFPMA sollicite la cession des espaces verts de l'îlot 7 B de la Zac des Montgorges à la Ville de Poitiers.

Le plan de repérage des parcelles cadastrales en nature d'espaces verts à céder est joint à la présente et se décline comme suit :

Référence cadastrale	Surface en m ²	Détail
AO 370	7	Espaces verts
AO 375	713	Espaces verts
AO 382	103	Espaces verts
AO 385	92	Espaces verts
AO 852	1209	Espaces verts
AO 856	500	Espaces verts
TOTAL	2 624	

La cession s'effectuera à l'euro symbolique. Les frais de division et d'acte notarié sont à la charge d'Ékidom.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- **d'accepter la cession à la Ville de Poitiers des terrains en nature d'espaces verts de l'îlot 7 B de la Zac des Montgorges et dont les limites cadastrales sont détaillées dans le tableau ci-dessus et le plan de repérage est joint à la présente**
- **de dire que la cession s'effectuera à l'euro symbolique**
- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir et relatif à ce dossier**
- **dire que les différents frais liés à cette rétrocession seront supportés par Ékidom**
- **d'imputer la dépense, soit 1 €, à l'opération 4500 « aménagement des espaces publics – investissement courant », article 2111 du budget Principal.**

POUR	0	
CONTRE	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Pour la Maire,

RESULTAT DU VOTE

--

Affichée le	
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	
Identifiant de télétransmission	

Nomenclature Préfecture	3.5
Nomenclature Préfecture	Autres actes de gestion du domaine public